



## Un **CHU**, c'est quoi ?

Les centres d'hébergement d'urgence (CHU) assurent un **accueil**, un **hébergement inconditionnel** et un **accompagnement social** aux ménages accueillis. Cela signifie que toute personne sans-abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, isolée ou en famille peut y être accueillie.



**Hébergement temporaire** sous plusieurs formes d'habitat :

- Structure collective ou en diffus
- Chambre ou appartement, individuel ou partagé
- Logement meublé et équipé



**Accompagnement** global et soutenu obligatoire :



- Assuré par une équipe de travailleurs sociaux
- Rendez-vous hebdomadaires
- Accompagnement individualisé et personnalisé

## Pour qui ?



**Personnes isolées ou familles**



**Certaines places dédiées à l'accueil d'un public spécifique**

- Places pour des femmes victimes de violences
- Places pour un public jeunes (- 25 ans)
- Places pour des ménages hébergés à l'hôtel 115

## Les conditions ?



Aucune condition requise  
Accueil inconditionnel

## Modalités / Caractéristiques

- Adhésion obligatoire à l'accompagnement et au règlement de l'établissement d'accueil
- Participation financière : % des ressources
- Durée d'hébergement indéterminée, temporaire

## Comment y accéder ?

Le SIAO 91 a une seule liste d'attente commune pour tous les dispositifs "**Hébergement**" (CHU, CHRS et CHS).

- Hébergement **accessible uniquement par le SIAO**
- Transmission par le **réfèrent social** d'une demande via le **SI SIAO** avec préconisation CHRS :  
**DISPOSITIF : HÉBERGEMENT**  
**TYPE D'ÉTABLISSEMENT NIVEAU 1 : CHRS**
- Inscription de la demande par le **SIAO** sur la liste d'attente **CHRS**

## Les opérateurs en Essonne...



ACSC, Adoma, Arile, Aurore, CASP, Coallia, Communauté Jeunesse, Croix-Rouge française, Emmaüs, Grandissons Ensemble, Jeunesse Feu Vert, La Cimade, Léa, Oppelia, Paroles de femmes, Saint Vincent de Paul

**1894 places en CHU**